

M. ROSS (St. Paul's): J'ignore si vous êtes marin ou si vous avez jamais été sur l'eau, mais si vous ne savez pas de quoi il s'agit, taisez-vous donc.

M. SINCLAIR (Vancouver-Nord): Je suis allé outre-mer pendant la dernière guerre et j'en suis revenu.

M. ROSS (St. Paul's): Etes-vous marin? Etes-vous jamais allé sur l'eau? Avez-vous passé cinq heures à l'eau sans aucun secours? C'est moi qui ai la parole et je sais ce dont je parle. J'ai moi-même passé quatre ou cinq heures dans l'eau sans aucun secours, et je sais l'impression que cela fait.

Bon nombre de nos jeunes gens, revenus des Grands Lacs, se sont embarqués sur des océaniques. Je connais quatre jeunes détenus qu'on a relâchés pour qu'ils s'engagent dans la marine marchande, après qu'on les eut refusés dans les autres services pour cause de mauvaise santé. N'ont-ils pas droit à l'indemnisation?

Comment aimeriez-vous vous trouver sur un radeau aujourd'hui, monsieur l'Orateur? Comment un membre quelconque de la Chambre des communes aimerait-il passer deux ou trois jours sur un radeau? Est-il de mes honorables collègues qui aient survécu à un torpillage?

M. SINCLAIR (Vancouver-Nord): Le ministre de la Reconstruction.

M. ROSS (St. Paul's): Les honorables députés devraient se fermer la boîte.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je dois prier l'honorable député de retirer cette expression.

M. ROSS (St. Paul's): Je la retire, mais les interruptions deviennent ennuyeuses.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: On ne doit pas employer de telles expressions à la Chambre.

M. ROSS (St. Paul's): Je regrette de l'avoir employée et je la retire. Dommage que le ministre de la Reconstruction (M. Howe) et l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) ne soient pas à leur siège en ce moment. Ayant passé par là, ils savent ce que c'est que de séjourner dans l'eau. Les jeunes gens dont je parle ont fait de bonne besogne dans la bataille de l'Atlantique et nous devrions leur en reconnaître le mérite. De fait, nos troupes étaient plus à leur aise que ces jeunes gens sur leurs navires. Ils ont vogué un peu partout. On ne s'occupait presque pas d'eux et les examens médicaux n'ont commencé qu'après l'institution du dépôt des équipages et, alors, on les a retirés d'un peu partout.

Ils ont accompli de bonne besogne pour notre pays, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis; ils méritent le même traitement que les militaires.

Prenons la question des soins dentaires; on ne leur en a jamais donné, même après la création du dépôt des équipages.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je dois prier l'honorable député de s'en tenir au bill à l'étude, qui traite des indemnisations.

M. ROSS (St. Paul's): Je vais essayer de prendre leur défense. Le projet de loi porte sur l'indemnisation, avant 1945.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: L'indemnisation des ouvriers.

M. ROSS (St. Paul's): En effet. Si ces gens ne sont pas des ouvriers, je me demande ce qu'ils sont. Ils mettent autant d'ardeur à exécuter leur tâche que tous les autres ouvriers que j'ai connus. Je ne comprends pas pourquoi on a refusé de leur verser des indemnités d'accidents, même avant 1945. C'est à ce point de vue que je désire prendre leur défense. A mon avis, ces gens devraient au moins avoir droit aux indemnités d'accidents. C'est le moins que nous devrions faire. J'espère qu'on ne me rappellera pas à l'ordre si je dis qu'ils devraient recevoir beaucoup plus. Je parle d'indemnités d'accidents. Ils devraient toucher beaucoup plus que les indemnités ordinaires; ils devraient avoir droit au même traitement que les membres de nos forces armées. Ils ne peuvent obtenir d'indemnités pour études universitaires. N'empêche qu'ils ont besogné pour le Canada, et l'on ne saurait l'oublier. Ils ne peuvent obtenir d'indemnités à l'égard de toute invalidité dont ils souffraient avant l'adoption de la loi d'indemnisation. Ils n'avaient pas droit aux indemnités lorsqu'ils risquaient leur vie sur des radieux, dans l'océan Atlantique, quand leur navire était torpillé, mais ils ont quand même réussi à transporter les vivres là-bas.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire sur leur compte et au sujet des indemnités d'accidents, car le Gouvernement ne veut rien faire pour eux. Mais si l'on veut que les communistes s'agencent en grand nombre, on n'a qu'à continuer à ne pas s'occuper de ces jeunes gens devenus invalides au début de la guerre et privés de toute indemnité d'accident. Je me suis peut-être mal exprimé. Peut-être le Gouvernement ne comprend-il pas ce que je dis.

L'hon. M. CHEVRIER: Je ne comprends sûrement pas.